

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**febi 26707 frein de vis**  
**Numero d'article: 26708, 26707**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG  
Wilhelmstr. 47  
58256 Ennepetal / ALLEMAGNE  
Téléphone +49 2333 911-0  
Téléfax +49 2333 911-444  
Site internet www.febi.com  
E-mail info@febi.com

#### Secteur informatif

**Informations techniques** info@febi.com

**Fiche de Données de Sécurité** info@febi.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Organe consultatif** +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

**Pictogrammes de danger** Aucun

**Mentions de danger** Aucun

**Caractéristique particulière** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

**Dangers pour la santé** Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

**Dangers pour l'environnement** Pas de dangers particuliers connus.

**Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
< 1	Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle
	CAS: 80-15-9, EINECS/ELINCS: 201-254-7, EU-INDEX: 617-002-00-8
	GHS/CLP: Org. Perox. E: H242 - Acute Tox. 3: H331 - Acute Tox. 4: H302 H312 - STOT RE 2: H373 - Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Chronic 2: H411
	SCL [%]: 1 - <10: Skin Irrit. 2: H315, >= 10: Skin Corr. 1B: H314, < 10: STOT SE 3: H335, 3 - <10: Eye Dam. 1: H318, 1 - <3: Eye Irrit. 2: H319

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 14.02.2022, Révision 14.02.2022

Version 08. Remplace la version: 07

Page 3 / 10

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, terre à diatomées).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir les SECTION 8+13

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

N'utilisez pas de conteneurs métalliques.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

Stocker au frais. Stocker au sec.

Température de stockage recommandée: +5°C - +25°C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Ce produit n'est pas recommandé pour l'usage destiné à des raccords lors desquels un contact avec de l'oxygène pur ou de la vapeur est possible.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

non applicable

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

**Protection des yeux**

lunettes de protection (EN 166:2001)

**Protection des mains**

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.  
> 0,4 mm: Viton, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

**Protection corporelle**

vêtement de protection léger

**Divers**

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

**Protection respiratoire**

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

**Risques thermiques**

Non applicable

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	bleu
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	> 93
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,05 (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	Voir l'information de produit
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

### 9.2 Autres informations

Aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.  
Réagit au contact des réducteurs.

### 10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 14.02.2022, Révision 14.02.2022

Version 08. Remplace la version: 07

Page 5 / 10

**10.5 Matières incompatibles**

Voir la SECTION 10.3.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë

Produit
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LD50, oral, rat, 382 mg/kg IUCLID

#### Toxicité dermale aiguë

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LD50, dermique, lapin, 0,126 mL/kg bw=133,6 mg/kg bw
LD50, dermique, rat, 0,5 - 1,43 mL/kg bw

#### Toxicité aiguë par inhalation

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LC50, inhalatoire, rat, 220 ppm 4h IUCLID

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Faible effet irritant.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
Provoque des lésions oculaires graves.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
corrosif

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
inhalatoire, un effet néfaste observé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 14.02.2022, Révision 14.02.2022

Version 08. Remplace la version: 07

Page 7 / 10

Substance
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
un effet néfaste observé

**Mutagenèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité sur la reproduction** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
NOAEL, oral, rat, 100 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé

**Cancérogénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Remarques générales**  
Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Pas d'information disponible.

**Autres informations** Aucun

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 3,9 mg/l
EC50, (24h), Daphnia magna, 7 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** Non déterminé

**Comportement dans les stations d'épuration** Non déterminé

**Biodégradabilité** Non déterminé

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune bioaccumulation potentielle.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas d'information disponible.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 14.02.2022, Révision 14.02.2022

Version 08. Remplace la version: 07

Page 8 / 10

**12.7 Autres effets néfastes**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Le produit est insoluble dans l'eau.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

**Produit**

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

080410

**Emballage non nettoyé**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Les emballages contaminés de la même manière que le produit.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

150102  
150104

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable



**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 14.02.2022, Révision 14.02.2022

Version 08. Remplace la version: 07

Page 9 / 10

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)
<b>RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):</b>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Non
- VOC (2010/75/CE)	Non déterminé

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

**SECTION 16: Autres informations**

**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
H331 Toxique par inhalation.  
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 14.02.2022, Révision 14.02.2022

Version 08. Remplace la version: 07

Page 10 / 10

**16.2 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
EL50 = Median effective loading  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
EmS = Emergency Schedules  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IVIS = In vitro irritation score  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
LL50 = Median lethal loading  
LQ = Limited Quantities  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

**16.3 Autres informations**

<b>Tarif douanier:</b>	Non déterminé
<b>Méthode de classification</b>	
<b>Positions modifiées</b>	Aucun